CQICTS

CENTRE QUÉBÉCOIS DE L'INSTITUT CANADIEN
DES TECHNOLOGIES SCÉNOGRAPHIQUES

Procès-verbal de la 19e assemblée générale annuelle des membres tenue le lundi 21 mars 2022 à 18h via la plateforme Zoom

Étaient présents : Nicolas Labbé, Jurjen Barel, Gilles Benoist, Michel Fournier, Sandra Matte (CEC Montmagny, Marie-Claude Pion, Simon Gauthier (Cégep de Saint-Hyacinthe),

Absence motivée : Éric Mongerson

Observatrice : Monique Corbeil

1. Ouverture de la réunion

Tous les membres ayant été convoqués et le quorum étant composé des membres présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et ouverte à 18h06.

2. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée.

Selon le règlement général, la présidente et la secrétaire du conseil d'administration sont nommées d'office.

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Sandra Matte appuyé par Simon Gauthier.

4. Identification des membres en règle

Les membres en règle sont identifiés.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la 18^{e} AGA tenue le 23 mars 2021

Sur proposition de Marie-Claude Pion, appuyé par Michel Fournier, il est proposé d'adopter le procès-verbal du 23 mars 2021.

6. Rapport annuel du président : présentation des réalisations 2021

Sandra Matte fait un résumé du rapport des activités réalisées au cours de l'année.

7. Rapport financier 2021

Michel Fournier présente les états financiers 2021.

Il est proposé par Michel Fournier, appuyé par Sandra Matte et dûment adopté à l'unanimité d'approuver le rapport financier 2021

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour 2022. Les montants prévus sont reconduits pour 2022.

Monique explique pourquoi le montant de 1000$ est octroyé annuellement aux sections régionales. L'année fiscale du CITT/ICTS se termine au 30 avril, nous pouvons aussi faire au besoin une demande pour des projets spéciaux.

Il est spécifié que nous entamons la 19e année du CQICTS. Le 20e anniversaire sera en 2022.

8. Ratification des résolutions et actes des administrateurs.

La présidente a fait état des résolutions prises par les administrateurs en 2021 lors de la présentation de son rapport. La secrétaire explique pourquoi il faut ratifier les résolutions et actes des administrateurs. La **ratification** des **actes des administrateurs** n'a pas de valeur juridique et ne dispense pas les **administrateurs** de leurs responsabilités.

Michel Fournier propose, Marie-Claude appuie, adopté à l'unanimité.

9. Prévisions budgétaires et activités prévues pour 2022

Présenté au point 7.

10. Élection des administrateurs

Une personne se présente comme administrateur : M. Nicolas Labbé, qui travaille chez Solotech et M. Éric Mongerson et Mme Marie-Claude Pion sont réélus.

11. Levée de l'assemblée

Sandra Matte propose la levée de l'assemblée à 18h50. Appuyé par Nicolas Labbée, adopté à l'unanimité.

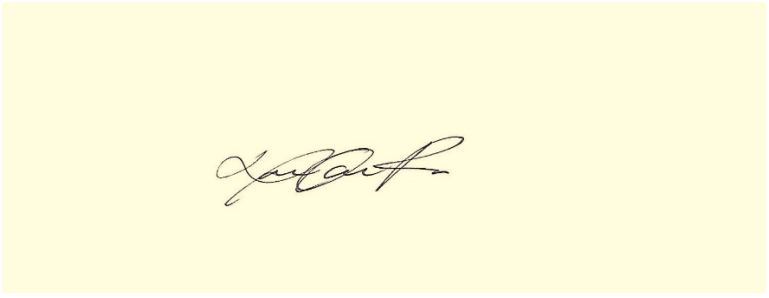

Marie-Claude Pion

Secrétaire